

La conférence de 1987 des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction s'est tenue à Ottawa en août, et la Convention de Ramsar sur la protection des terres humides d'importance internationale a eu lieu à Regina en juillet. Le Canada a pris part à la 17^e session de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, que le Costa Rica a accueillie en janvier 1988.

Au sein de la Commission économique pour l'Europe, le Canada a participé aux négociations en vue de la conclusion d'un nouveau protocole de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance afin de réduire les émissions d'oxydes d'azote. On s'attend à ce que le protocole soit signé en 1988.

D'autre part, le Canada a continué de collaborer à la plupart des programmes environnementaux de l'OCDE. En novembre, il a organisé un atelier d'experts sur la coopération concernant l'utilisation des produits chimiques existants; cette rencontre devait définir les paramètres d'un nouveau programme de travail axé sur les produits qui menacent l'environnement. Enfin, de nouveaux progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'adoption d'un accord international relatif au contrôle du transport transfrontière des substances dangereuses, et l'intégration de considérations environnementales dans la prise de décisions économiques.

Questions nucléaires

Durant l'année écoulée, la confiance dans la sécurité de l'énergie nucléaire a grandi à mesure que s'estompaient les effets de l'accident survenu à Tchernobyl. Le Canada a continué de participer aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), non seulement pour ce qui concerne la sécurité nucléaire mais aussi pour les autres fonctions importantes dévolues à l'Agence, notamment en ce qui a trait aux garanties. Il a en outre collaboré à diverses activités multilatérales dans le domaine nucléaire, par exemple les réunions des comités et groupes d'experts de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, ainsi qu'aux consultations préparatoires à la quatrième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Sur le plan bilatéral, le Canada a signé des accords de coopération nucléaire avec la Suisse et la Hongrie et un accord *ad referendum* avec l'Uruguay, et tenu une nouvelle ronde de négociations en vue de conclure un accord de coopération nucléaire avec la République populaire de Chine. En outre, des consultations sur la coopération nucléaire et la non-prolifération ont eu lieu avec divers partenaires nucléaires du Canada dont les États-Unis, l'Union soviétique, la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), le Japon, la Corée, la Suède, la Finlande et les Pays-Bas. Deux questions d'intérêt public ont été discutées durant les consultations avec les États-Unis: la possibilité de survols du territoire canadien par des avions acheminant du plutonium de l'Europe vers le Japon en vertu du nouvel accord de coopération nucléaire américano-nippon, et la sécurité des centrales nucléaires américaines situées à proximité de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Cette question du transport du plutonium a également été soulevée auprès du Japon et d'EURATOM.

En tant que grand défenseur du TNP et du régime de non-prolifération que sous-tend le Traité, le Canada s'est attaché tout particulièrement aux incidences que sa décision d'acheter des sous-marins à propulsion nucléaire pouvait avoir sur la non-prolifération et les garanties. Le Canada a négocié *ad referendum* des accords de non-prolifération et de garanties avec les deux pays fournisseurs en lice — le Royaume-Uni et la France — et il a eu des discussions avec l'AIEA sur la non-application des garanties multilatérales aux matières nucléaires utilisées dans le cadre de cette activité militaire non proscrite. Le Canada a donné l'assurance que les matières en cause serviraient uniquement à la propulsion des sous-marins et que des garanties bilatérales ou multilatérales seraient en place pour vérifier que le Canada respecte son engagement en tout temps.

Le Canada est resté au premier rang pour l'exploitation et l'exportation d'uranium. En 1987, les exportations ont dépassé 13 000 tonnes métriques et elles se sont chiffrées à plus d'un milliard de dollars. Les États-Unis, le Japon et EURATOM sont restés les principaux clients. Le Ministère a de nouveau appuyé les activités de commercialisation de l'industrie nucléaire canadienne qui, ayant à sa tête l'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) et Hydro-Ontario, a continué de faire la promotion à l'étranger d'une variété de produits nucléaires allant des réacteurs jusqu'aux radio-isotopes.

Espace

Les activités spatiales du Canada se situent presque entièrement à l'échelle internationale en raison, essentiellement, d'une décision prise dans les débuts du Programme spatial canadien, il y a maintenant un quart de siècle, de ne pas mettre au point de lanceurs de satellites. L'accès du Canada à l'espace repose donc sur la coopération internationale. Mais des considérations commerciales entrent également en jeu: l'industrie spatiale du Canada est un chef de file mondial dans certains domaines de spécialisation, et ses compagnies exportent plus de 70 % de leur production dans un secteur où la concurrence internationale est très forte.

Le Ministère est chargé des négociations visant à conclure les accords de gouvernement à gouvernement nécessaires pour étayer la coopération internationale dans l'espace. La participation du Canada à la station spatiale, le projet spatial international le plus important prévu à l'heure actuelle, a elle aussi donné lieu à des négociations intenses. Au nombre des partenaires du Canada figurent les États-Unis, le Japon et 11 pays européens que représente l'Agence spatiale européenne. D'autres pourparlers ont porté sur l'officialisation de l'arrangement inter-organismes qui gouverne l'opération du système COSPAS-SARSAT de recherche et sauvetage par satellite auquel participeront le Canada, les États-Unis, la France et l'URSS, ainsi que sur la conclusion d'un accord de coopération canado-soviétique dans les sciences de l'espace.

Le Ministère planifie en outre d'autres grandes activités spatiales. RADARSAT, le premier satellite canadien de télé-observation, fournira des informations qui permettront de mieux gérer les ressources et d'affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et au large de ses côtes. La planification de ce projet a été assumée conjointement par le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni. Le Canada est la seule nation non européenne associée à l'Agence spatiale